

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2014)
Heft: 2060

Artikel: Les attaques contre l'aide sociale factuellement infondées : le vrai problème, c'est la répartition équitable des coûts
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012831>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les attaques contre l'aide sociale factuellement infondées

Le vrai problème, c'est la répartition équitable des coûts

Jean-Daniel Delley - 27 novembre 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26900>

L'aide sociale fait l'objet de multiples attaques ([DP 2053](#)). Des abus manifestes sont montés en épingle, quand bien même ils restent très marginaux. Dans certaines communes, la charge financière de l'aide sociale pèse lourdement sur le budget. Un parti, l'UDC, envisage d'abaisser à 600 francs par mois le [seuil minimum](#) de l'aide.

A en croire les critiques, la politique sociale ressemble à un navire à la dérive dont il est urgent de reprendre en mains le gouvernail et de fixer un cap. Les faits ne corroborent pas ce diagnostic alarmant.

L'effectif des personnes bénéficiant de l'aide sociale n'explose pas. Entre 2005 et 2012, le taux est resté stable, autour de 3% de la population résidante, selon les [chiffres](#) fournis par l'Office fédéral de la statistique. Par ailleurs, on peut observer une rotation importante au sein de cet effectif. Chaque année un tiers des bénéficiaires accèdent à l'aide sociale, un tiers n'en a plus besoin et le dernier tiers dépend de l'aide sociale depuis plus d'un an. Ce dernier tiers regroupe des personnes aux qualifications insuffisantes, des actifs ne disposant que de bas

salaires, des familles monoparentales et des personnes connaissant des problèmes de santé. Les [coûts de l'aide sociale](#) ont augmenté ces dernières années, passant de 1,77 milliard de francs en 2005 à un peu plus de 2 milliards en 2012. Cette augmentation ne reflète pas une générosité accrue des institutions sociales si l'on tient compte de la croissance démographique. A Zurich, par exemple, le [coût par personne aidée](#) a même diminué. Elle traduit le fait que l'aide sociale a dû assumer de nouvelles tâches préalablement dévolues à d'autres instances. Ainsi les économies réalisées par le biais du durcissement des conditions d'obtention d'une rente d'invalidité et d'une indemnité de chômage représentent des charges nouvelles pour l'aide sociale. Par ailleurs, une partie des coûts de la réintégration au monde du travail (administration, locaux notamment), autrefois supportée par les collectivités publiques, incombe maintenant aux institutions sociales et apparaît dans leur comptabilité. La croissance des budgets de l'aide sociale reflète donc à la fois l'évolution démographique et la transparence des coûts.

En réalité, c'est la répartition de la charge financière de l'aide sociale entre cantons et communes qui pose aujourd'hui problème. Avec l'accent mis sur la réintégration dans le marché du travail d'une part, les mesures de soutien relevant de la protection de l'adulte et de l'enfant d'autre part ([DP 2053](#)), certaines communes de dimension restreinte ont à faire face à des coûts importants et sont parfois contraintes d'augmenter leur taux d'imposition pour un ou deux dossiers d'aide sociale particulièrement lourds.

Dès lors il s'agit de répartir [de manière plus équitable](#) le financement de l'aide sociale. Soit en le confiant au seul canton (Genève, Glaris, Appenzell Rhodes-Intérieures), soit en répartissant les coûts entre le canton et les communes. Ou encore en faisant participer toutes les communes au *prorata* de leur population, à l'instar des cantons de Berne ou Vaud; ainsi la charge de celles qui abritent une plus forte proportion de cas sociaux s'en trouve allégée et la tentation d'un *dumping* social évitée (baisse des prestations pour rendre la commune moins attractive).